

Compte rendu de l'audience du 3 septembre OS - Direction

Le Drfip a commencé son propos en évoquant le protocole national à travers la circulaire du 1^{er} ministre du 01/09/2020 concernant la reprise totale d'activité.

Concernant le port du masque, son application est obligatoire depuis le 01/09/2020. Il rappelle qu'à ce jour, et en local, nous sommes en zone orange (niveau 2). Depuis vendredi dernier, la situation a évolué : le 35 est en rouge. Il va renvoyer un message aux chefs de service pour leur demander de faire preuve de pédagogie mais de fermeté. Il a déclaré qu'une réflexion en cours porte sur le port de celui-ci de façon régulière sur les plateformes téléphoniques (TCA, pensions, etc.) et les situations de handicap avec la possibilité de mettre en place des visières et des plexiglass.

Port aussi de masques chirurgicaux pour les missions spécifiques. Les jauges dans les salles de réunion seront appliquées.

Pour les malentendants, l'achat de masques transparents pour l'ensemble du service est en cours. Le Drfip précise que c'est de sa responsabilité d'employeur de fournir les agents en masques homologués (il faut améliorer la qualité des masques «public»).

La CGT demande l'augmentation des pauses afin de mieux appréhender le port du masque tout au long de la journée.

S'agissant des agents vulnérables, en lien avec la médecine de prévention qui est très sollicitée, mise en place du télétravail sur 5 jours par semaine. La Drfip précise qu'il y a beaucoup de reprises mais indique qu'un recensement est en cours des agents concernés. Pour celles et ceux des agents fragiles qui vont être contraints de reprendre le travail en présentiel, la règle des 4m², plexiglass, masques seront obligatoirement respectées et si les conditions en local ne permettent pas qu'ils puissent travailler ils seront seuls dans un bureau.

La CGT dénonce la suppression des ASA.

Depuis l'audience, suite à l'intervention de la CGT Fonction publique, les ASA garde d'enfant sont rétablies.

Concernant le télétravail, se situant dans la ligne fixée par le DG, le Drfip veut favoriser son développement et se fixe un objectif de 40% des agents en télétravail. Rappelons que pendant le confinement 30 % de collègues étaient en télétravail, mais cette proportion était sensiblement moins importante avant la crise sanitaire. N'étant plus en confinement, le télétravail va se mettre en place sous la forme de 3 jours à domicile et de 2 jours en présentiel pour garder le contact avec le service et préserver l'équipe de travail. en privilégiant les agents fragiles, les bureaux exigus, les longs trajets habitation/travail mais il n'y aura pas d'arbitraire. A ce jour, il y a 450 postes de travail à disposition, dont 370 télétravailleurs potentiels (stock de 80 ordinateurs TINI). L'ESI est très sollicitée.

Il n'y a pas, à ce jour, de portable pour chaque télétravailleur (à demander). Selon le Drfip, chaque chef de service doit gérer le télétravail et le présentiel qui, selon lui, n'est pas un droit et veut revoir les conventions par service avec des marges de manœuvre.

La CGT réclame des conditions de travail notamment matérielles (ergonomie) satisfaisantes pour les télétravailleurs. Elle s'interroge sur l'attribution des missions entre les télétravailleurs et les présentsiels. Elle a alerté la direction sur le fait que certaines tâches ne pouvant être réalisées que par

les agents en présentiel il fallait absolument veiller à ce que l'augmentation importante de collègues en télétravail ne conduise pas à une dégradation des conditions de travail des agents en présentiel. Quid par exemple des difficultés de prise de congés qui pourraient voir le jour pour respecter la présence suffisante d'agents sur site. Une réflexion commune doit voir le jour pour qu'il ne puisse pas y avoir l'émergence d'un sentiment d'opposition du « camp des présents contre celui des télétravailleurs » (et inversement) et faire en sorte que la préservation de la notion d'équipe de travail soit au cœur de cette réflexion.

Concernant les indemnités repas pour les télétravailleurs, le Drfip précise que cela ne relève pas de sa compétence.

Pour le nettoyage, un nouveau marché a été passé avec le rajout de prestations.

La CGT dénonce que les agents de nettoyage doivent exercer des missions supplémentaires liées au contexte sanitaire cependant les missions «classiques» sont naturellement moins bien remplies (effectifs, heures de travail).

Le Drfip reste toujours favorable aux **ordinateurs libre-service à l'accueil**, alors que la médecine de prévention ne valide pas ce projet (la CGT demande son retrait).

L'activité syndicale n'est pas remise en cause en respectant le protocole sanitaire pour l'organisation de HMI en particulier. Les envois par messagerie d'informations syndicales aux agents autorisés officiellement.

Concernant la possibilité des aménagements horaires (décalages horaires), le Drfip va se positionner.

La CGT rappelle qu'aux heures de pointe, les transports publics sont bondés et que dans le contexte sanitaire actuel, l'aménagement des horaires doit être favorisé.

S'agissant du parking de Magenta, la Drfip indique qu'à partir du 14/09, retour à l'ancien système, en particulier, pour les chargés de famille (reprise scolaire) cependant les agents fragiles auront toujours des places disponibles (places en stock).

La CGT demande que le système actuel perdure sachant que les agents font preuve de responsabilité et qu'il reste des places vides (par exemple, télétravailleurs jusqu'à 3 jours).

Nous avons relancé depuis la direction qui va apporter une réponse rapide.

Pour la TCA, nous avons demandé des précisions concernant l'annonce du recrutement de contractuels.

La direction a répondu qu'une la fiche de poste est sur Ulysse depuis début septembre et que les demandes des agents des ministères seront prioritaires.

6 B et 1C seront ainsi recrutés à la TCA pour une année et renouvelable une fois.

L'offre est aussi diffusée au Pôle emploi.

Le SDE serait ouvert aussi à des recrutements de contractuels.

Avec des contrats qui dureraient 2 ans, la Drfip met donc en œuvre la loi dite de transformation de la Fonction Publique.

Et oui, le statut c'est archaïque, un contrat privé c'est moderne...

Concernant l'accueil sur RDV, la gestion du portail derrière Magenta est trop compliquée d'où, désormais, l'accès par le boulevard Magenta avec la présence d'un vigile l'après-midi (difficulté de mise en place avec la société privée!!!). Le Drfip va envoyer un message à la presse pour rappeler les heures d'ouverture et les modalités d'accès.

Un incident a eu lieu à Rennes Magenta le 01/09 vers 13H45. Un usager a escaladé la grille d'entrée et a ouvert celle-ci de l'intérieur où une dizaine de personnes se sont présentées alors que l'accueil

est fermé l'après-midi. Le personnel se retrouve directement exposé lorsqu'il doit aller chercher l'usager suite à la prise d'un RDV où il faut demander aux personnes présentes qui est le contribuable concerné (insultes proférées à l'encontre des agents) et attendre si celui-ci n'est pas arrivé (dégradations du service public et des conditions de travail des agents).

Concernant les pools téléphoniques dans les SIP et à la direction (assuré par les agents EDR et du service juridique et contentieux), la CGT a réaffirmé l'opposition des agents à leur mise en place. Elle a remis au DRFIP la pétition unitaire qui exige le retrait des pools téléphoniques très largement signée par les agents des services concernés. La délégation a rappelé que, lors de l'audience qui avait eu lieu en août entre une délégation unitaire et la direction à ce sujet, Mme Mlynarski avait justifié la mise en place des pools téléphoniques dans leur ensemble comme étant un soutien apporté aux centres de contacts qui étaient submergés. La délégation a condamné cet argument avancé alors car il s'avère que seul le pool téléphonique mis en place à la Cité était dans ce cas de figure et que ceux présents dans les SIP n'avaient pour que de répondre aux usagers locaux dépendants de leur service.

La CGT a dénoncé ce système, véritable usine à gaz, très largement rejeté par les agents des SIP et par de nombreux chefs de service qui selon eux n'apporte en rien d'amélioration au service rendu à l'usager et dégrade encore plus les conditions de travail des agents dont l'une des tâches est de répondre aux contribuables. Ces pools alourdissent les procédures en éloignant encore d'avantage le contribuable de l'agent qui gère son dossier. La direction a défendu ce choix en mettant en avant la nécessité d'améliorer le taux de « décroché » qui selon elle n'était pas du tout satisfaisant avant cela. La CGT a argumenté contre celui-ci en mettant en évidence une réception téléphonique à deux niveaux qui ne pouvait pas être plus satisfaisant que celle existant précédemment et qui permettait aux contribuables d'avoir une réponse directe sauf dans les cas très complexes qui nécessitent de rappeler les usagers.

La délégation a demandé si ce système allait prendre fin le 17 septembre comme cela avait été envisagé lors de l'audience du mois d'août. La direction a déclaré que seul le pool existant à la direction était concerné par cet arrêt potentiel et que les pools dans les SIP avaient vocation à perdurer au moins tant que la réception physique n'aurait pas repris normalement, mais peut être au-delà aussi. Mme Mlynarski a alors mis en avant l'intérêt de ce dispositif dans un contexte où la DG souhaite aller vers 40 % de télétravailleurs à la DGFIP. La délégation CGT s'est insurgé contre ces deux annonces. Le Drfip, bien que tenant à préciser qu'il n'avait pas été question du développement du télétravail dans la mise en place de ce dispositif, a également déclaré qu'il n'y aurait pas de retour en arrière dans les SIP tant pour l'accueil physique que téléphonique.

Les choses ont le « mérite » d'être plus claire grâce à cette audience ! Pour la CGT ces annonces sont inacceptables !

Concernant le service du PCR, nous avons évoqué les problèmes liés aux espaces entre les agents. De même, des travaux de sols étant prévus, quid du déplacement du mobilier (armoires)? La Drfip n'a pas donné d'informations particulières sur le calendrier prévisionnel des travaux à venir. Lors du prochain CHSCT de septembre, le sujet sera abordé.

S'agissant du NRP, le Drfip ne donne aucune information, idem pour la démétropolisation (Redon?).

La délégation CGT a réaffirmée son opposition à ces réformes et a demandé une fois de plus leur retrait.

Fin de l'audience à 18H10.

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter : cgt.drfip35@dgfip.finances.gouv.fr

• <http://www.dgfip.cgt.fr/35/> • portable : 07 61 56 38 22